

Avis voté en plénière du 14 mars 2018

Pour des élèves en meilleure santé

Déclaration du groupe de l'Artisanat

La promotion de la santé des élèves fait désormais partie des missions assignées à l'école, de la maternelle à la terminale. C'est en effet un des leviers essentiels pour contribuer à la réduction des inégalités sociales et pour favoriser la réussite scolaire.

Principal lieu de vie des enfants et des adolescents, l'école est ainsi chargée à la fois de donner à tous les jeunes les clés nécessaires pour adopter des comportements favorables à leur santé ; mais elle doit aussi repérer les difficultés et aider ceux qui rencontrent des problèmes de santé à poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles.

Qu'en est-il en réalité ?

Les auditions préparatoires à cet avis nous ont montré combien il existait un fossé entre ces objectifs et leur mise en œuvre, s'agissant du suivi sanitaire des élèves, de leur orientation vers les soins ou encore de l'aménagement de la scolarité de ceux qui en ont besoin.

C'est ainsi que des jeunes, des parents, mais aussi des enseignants peuvent se sentir seuls et démunis, pour identifier les personnes ressources ou pour mettre en place des réponses adaptées.

Pourtant, les compétences existent, mais elles sont mal identifiées et peu articulées entre elles. De même, des outils de programmation et des instances de réflexion et d'échange ont été créés, mais leur mobilisation reste insuffisante.

Il s'agit donc de rendre opérationnelle la politique de santé de l'école ; c'est le sens des préconisations formulées par cet avis.

La première priorité d'action que retient le groupe de l'artisanat est l'impérative nécessité de faire travailler ensemble tous les acteurs de l'équipe éducative.

Cela suppose que chacun ait une bonne connaissance du rôle et des responsabilités de l'autre et surtout, que le chef d'établissement facilite la coordination entre tous, en mettant la santé au cœur du projet pédagogique.

La deuxième priorité est de décloisonner l'école et de l'ouvrir sur son environnement.

Elle doit être, en effet, partie prenante de la conception et de la mise en œuvre de la politique de santé de son territoire. Mais elle doit également nouer des partenariats avec les professionnels de santé de son bassin de vie, tels que le CMP et les médecins libéraux. Il

s'agit d'organiser une communication régulière et fluide permettant de répondre efficacement aux problématiques de santé des élèves.

Cela suppose enfin de mieux associer les parents à la politique de santé de l'école, autant pour les impliquer dans les objectifs et les actions conduites, que pour les accompagner en cas de difficultés rencontrées par leur enfant.

La troisième priorité est celle des moyens.

La mise en œuvre effective du Parcours de santé des élèves, tout au long de leur scolarité, exige de réévaluer les moyens consacrés à la médecine scolaire. En effet, la baisse générale des effectifs depuis dix ans conduit à une pénurie de médecins scolaires qui s'avère particulièrement préjudiciable aux territoires confrontés à une forte précarité économique et sociale, avec un manque cruel de dépistage et d'accompagnement des jeunes.

Il est donc essentiel de rendre plus attractifs les métiers de la santé à l'école et surtout d'adapter les moyens qui y sont consacrés aux particularités des territoires.

Le groupe de l'artisanat a tenu à saluer le caractère pragmatique des préconisations formulées par l'avis et il a voté en sa faveur.